

CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZIÈME SESSION**Jeudi le 5 novembre 2020**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue par vidéoconférence le 5 novembre 2020 à 13 heures, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	7*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
	Total:	136 393	29	20

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSI : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 7 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet Bruno Laroche constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 13 heures 08.

10134-20**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y ajoutant les points suivants :

6. Appui à la Municipalité de Sainte-Sophie en lien avec sa demande au MTQ.
7. Autorisation pour déposer une demande de CA en vertu de l'article 32 de la LQE pour l'écocentre de Saint-Hippolyte.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Conseil des maires prend acte du rapport du comité de sélection produit suite à l'ouverture des soumissions concernant l'appel d'offres no 2020-03.

10135-20 AUTORISATION POUR OCTROYER UN MANDAT VISANT L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU MTQ

CONSIDÉRANT que le gouvernement confie la réalisation des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) aux municipalités régionales de comté (MRC), lesquels visent à prioriser les interventions à effectuer sur le réseau routier du territoire des MRC;

CONSIDÉRANT que le PIIRL permet ensuite aux municipalités locales d'avoir accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux d'amélioration indiqués dans ledit plan d'intervention, en regard du réseau prioritaire des routes locales de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour l'élaboration des PIIRL offert par le ministère des Transports, lequel pourrait permettre un remboursement complet des dépenses encourues;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC en juillet 2018 (9543-18);

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été acceptée le 21 février 2019;

CONSIDÉRANT que le plan doit être transmis pour approbation au ministère d'ici la fin du mois d'août 2021;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué en octobre 2020, lequel a généré quatre (4) soumissions conformes visant l'élaboration dudit plan;

CONSIDÉRANT le rapport de l'analyse du comité de sélection réalisée le 15 octobre 2020, lequel indique la firme Pluritec comme s'étant classée au premier rang, entreprise qui a d'ailleurs réalisé plusieurs PIIRL à la satisfaction du Ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT que le plan de travail détaillé provisoire présenté par ladite firme a été transmis le 20 octobre 2020 pour approbation au MTQ, tel qu'exigé par ce dernier;

CONSIDÉRANT que tant que le MTQ n'a pas approuvé le plan de travail détaillé provisoire, le Conseil de la MRC ne peut octroyer le mandat par résolution;

CONSIDÉRANT que l'hiver se manifeste et que la firme devra effectuer certaines analyses sur le terrain avant le gel définitif.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

D'autoriser la direction générale, sous réserve de l'approbation du plan de travail détaillé provisoire par le MTQ, à octroyer le mandat visant l'élaboration du PIIRL à la firme Pluritec pour un montant de 99 184,06 \$, taxes incluses;

D'autoriser la direction générale à effectuer tous les suivis nécessaires en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE

10136-20 AUTORISATION POUR OCTROYER UNE AVANCE SUR LE PREMIER VERSEMENT 2021 À DDRDN

CONSIDÉRANT la perte de revenus de réemploi encaissée par DDRDN, notamment en raison des restrictions relatives à la pandémie;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration de DDRDN le 21 octobre 2020, demandant à la MRC d'avancer une portion des versements prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que cette avance sera déduite avec intérêts du quatrième et dernier versement de 2021.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

D'autoriser la direction générale à avancer la somme de 75 000\$ et à effectuer tous les suivis nécessaires en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE

10137-20 LIEN ROUTIER EST-OUEST-SUD (LEOS) – DEMANDE DE RELANCE DU DOSSIER AU MTQ

CONSIDÉRANT l'étude de planification routière concernant la localisation du lien routier est-ouest entre les routes 117 et 333 préparée par la firme d'ingénieurs CIMA+ pour la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de La Rivière-du-Nord adoptée en mai 2008 demandant au ministère des Transports de préciser son implication au niveau d'un échéancier précis de réalisation et de sa participation financière au projet du lien est-ouest entre les routes 117 et 333;

CONSIDÉRANT la réalisation d'une enquête OD routière conjointe (MRC-MTQ) sur la route 333 et le rapport de l'enquête OD routière déposé en mars 2009;

CONSIDÉRANT la présentation par le ministère des Transports du Québec, lors de la séance du Conseil du 15 avril 2009, de l'analyse de la proposition de la MRC de La Rivière-du-Nord concernant le lien est-ouest entre la route 117 et le chemin des Hauteurs, route 333;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'analyse par le ministère des Transports du Québec proposant un nouveau lien est-ouest-sud, nommé « LEOS », comme plus efficace pour la circulation de transit impliquant des coûts moindres;

CONSIDÉRANT l'acquiescement en mai 2009 de la MRC aux conclusions de l'analyse du tracé présenté par le ministère des Transports du Québec, soit le lien LEOS;

CONSIDÉRANT que toutes ces démarches ne se sont pas concrétisées;

CONSIDÉRANT le fort achalandage au carrefour des routes 117 et 333 et les longues files d'attente à ses approches, la construction d'un nouveau lien routier est plus que jamais nécessaire afin de réduire l'achalandage à ce carrefour.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

De demander au MTQ, direction générale Laurentides-Lanaudière, de relancer ce dossier et de faire les représentations nécessaires dans les meilleurs délais afin que les travaux soient confirmés dans le plan des investissements routiers du ministère.

ADOPTÉE

10138-20 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE EN LIEN AVEC SA DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 317-11-20 adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Sophie relative à une demande au ministère des Transports du Québec pour l'ajout de deux voies de circulation supplémentaires sur le boulevard Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord est en accord avec les « considérant » énoncés dans ladite résolution.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement que la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la Municipalité de Sainte-Sophie dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin d'ajouter deux voies de circulation supplémentaires sur le boulevard Sainte-Sophie permettant de favoriser la sécurité des usagers de la route 158.

ADOPTÉE

10139-20 AUTORISATION À CIMA+ ET CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES DE COMMUNIQUER AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la firme Chamard stratégies environnementales (Chamard) a été mandatée par la MRC afin d'effectuer un accompagnement stratégique dans les travaux en lien avec la construction de l'écocentre de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT que la firme CIMA+ a été mandatée par la MRC pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier lors de la construction de l'écocentre de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT que ces deux firmes travaillent conjointement pour la MRC dans la préparation d'une demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 32 de la

Loi sur la qualité de l'environnement, relative à la gestion des eaux pluviales, et que des représentants de CIMA+ et de Chamard auront besoin de communiquer avec le MELCC;

CONSIDÉRANT que la MRC confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, selon le modèle du ministère;

CONSIDÉRANT que la MRC et DDRDN (gestionnaire des écocentres) s'engagent à exécuter le programme d'exploitation et d'entretien ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

D'autoriser Chamard et CIMA+ à communiquer avec le MELCC au nom de la MRC RDN afin d'assurer l'ensemble des suivis nécessaires à l'obtention de ladite autorisation ministérielle;

D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

10140-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 13 heures 28, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier